

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 19 janvier 2021**

L'an deux mil-vingt-un, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Secrétaire de Séance : Cécile LEMORO

En exercice	19
présents	19

Travaux

- 7 place Gautier Chevreuil

Monsieur Jean-Christophe BERTRAND, Architecte présente l'avant-projet du 7 place Gautier Chevreuil qui se compose au rez-de-chaussée d'un commerce (d'environ 95 m2) de 2 logements dans les étages (d'environ 100 m2/logement) ou de 4 logements de (- de 50m2/logement).

Monsieur Le Maire propose de voter à bulletin secret sur l'avenir du projet :

- POUR le projet - CONTRE le projet

- Nombre de logements : 2 – 3 -4

Après vote : OUI à 18 voix POUR -1 voix CONTRE

Constructions : 0 voix pour 2 logements
2 voix pour 3 logements
16 voix pour 4 logements

Le Conseil Municipal autorise la poursuite la continuité de la réhabilitation de l'immeuble situé 7 place Gautier Chevreuil en un commerce et 4 logements.

Monsieur DUHAMEL propose signer un devis avec l'entreprise M3e pour un audit énergétique de la résidence autonomie et l'immeuble 7 place Gautier Chevreuil d'un montant 3 4 65.00 €

La commune prendra à charge audit de l'immeuble place Gautier Chevreuil pour un montant 1 215.00 € H.T. soit 1 458.00 € TTC

- Projection financière

Le coût des travaux estimés par l'architecte est de 470 000 € soit environ 1157.11 €/m2

Marchés à bons de commande – entretien de voirie –

Monsieur Le Maire propose de renouveler le marché à bons de commande pour un montant annuel de 100 000 € par an.

Pour 3 ans.

Une mission d'assistance pour la consultation sera demandée à la société SAFEGE.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaire pour la mise en place d'une consultation d'un marché à bons de commande.

Personnel

- Création d'un poste non permanent (contrat de projet)

Depuis le 29 février 2020, « Le Contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur un emploi non permanent prévue à l'article 311 de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous les secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Ain de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif du projet : réhabilitation des logements de la résidence autonomie sur 4 ans

01 / 2021

Monsieur Le Maire propose de créer, selon les missions définies ci-dessus un emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible du projet	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/03/21 au 28/02/2025	1	Adjoint technique	Entretien Maintenance et rénovation de logements en électricité, plomberie, peinture, maçonnerie, menuiserie et carrelage	35h

- Indemnité de garde de pêche

Monsieur Romain LECOMTE fait fonction de garde de pêche, il se propose de contrôler aussi les utilisateurs des terrains de tennis.

Monsieur DODIER fait une présentation des résultats financiers de la pêche au plan d'eau : recettes de 2575 € - alevinage 2225 €

Le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe souhaite établir une convention avec la Commune de Brûlon afin d'accueillir gratuitement les enfants des sapeurs-pompiers volontaires lors de leurs missions à la garderie et/ou la cantine.

En début d'année scolaire, chaque sapeur-pompier volontaire devra compléter une fiche de renseignements même si l'enfant ne fréquente pas habituellement les services périscolaires ;

Le sapeur-pompier volontaire fournira à la commune un justificatif, dans les quinze jours suivant son intervention.

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération pour la durée du mandat (2020-2026) l'autorisant lui ou son représentant à signer les conventions entre la Commune de Brûlon et la Communauté de Communes pour la mise à disposition :

- de personnel lors des activités extrascolaires, les remplacements exceptionnels à la déchetterie, d'entretien et de personnel de voirie.
- de bâtiments scolaires et périscolaires (période hors scolaire)
- le mini-bus /matériels périscolaires (période hors scolaire)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes LBN met à disposition pendant la durée du mandat (2020-2026) une lame de déneigement.

Elle sera utilisée exclusivement par le personnel communal pendant les épisodes de neige.

Convention de mise a disposition d'un silo de stockage en vue de déposer les boues de la station d'épuration de la commune de Brûlon

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec Monsieur Jean-Pierre PLASSAIS de Viré-en Champagne (72) pour la mise à disposition d'un silo de stockage pour les boues pendant la durée de la pandémie du COVID

Questions orales

- M. Benjamin GENOT doit convoquer sa commission pour la gestion d'attribution des subventions aux associations
- lecture d'un courrier anonyme dénonçant le stationnement de camion cuve pleine de gaz près des zones urbanisées
- Programme des TAP, bons travaux de Jonathan YVON
- Un courrier sera envoyé à Sarthe-Habitat a fin d'insister sur l'occultation d'une fenêtre en vis- a-vie de la maison à Monsieur REZE
- Distribution d'un album de photos aux résidents de la Résidence Autonomie
- Lettre du courrier de M. et Mme LANGEVIN concernant l'aménagement de la rue de la Gasnerie

Mme BERNIER, adjoint au Maire aux affaires scolaires propose le versement des subventions suivantes en remerciements des bénévoles d'associations qui interviennent sur le temps périscolaire :

- Loisirs Nature : 200 €
- le Club Judo : 200 €